

Universités

Cités



Convention de partenariat

Université de Bourgogne

Ville de Dijon

Communauté de
l'agglomération dijonnaise



Une double dynamique Contrat d'agglomération et Convention Univers Cités

5 études seront financées afin de parfaire la connaissance des problématiques inhérentes à l'Université et à son intégration dans la Cité :

- caractériser la place et le rôle occupés et potentiels des acteurs de l'enseignement supérieur dans la région, dans une optique de mise en cohérence ;
- connaître les flux d'étudiants entrants et sortants sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, notamment afin de déterminer d'où viennent les étudiants de l'Université de Bourgogne, et où ensuite ils exercent leur métier ou poursuivent leurs études ;
- analyser l'impact socio-économique de l'Université sur l'agglomération afin d'appréhender la place et le rôle de l'Université et de la Recherche (personnels, étudiants et chercheurs) dans la vie socio-économique de l'agglomération ;
- définir une problématique de valorisation réciproque entre l'Université et l'agglomération, qui soit identitaire pour la construction de l'agglomération et emblématique du projet de développement de l'agglomération ;
- caractériser l'offre d'enseignement supérieur et de services à promouvoir (en partenariat avec d'autres établissements tels que Sciences Po et L'Ecole Supérieure de Commerce) sur le territoire communautaire, afin de faire face à l'évolution des besoins socio-économiques de l'agglomération et du contexte inter-régional et européen.

1 colloque sera lancé en 2004 : sur le thème du développement des relations entre les universités et agglomérations (en France et dans le Monde).

Parmi les facteurs d'attractivité des grands pôles régionaux figurent les ensembles universitaires à fortes capacités technologiques, ce qui induit que les concentrations de population s'opèrent alors autour de la recherche et du développement qui en découle, des universités, des pôles d'innovation et d'intelligence. Alors qu'hier les concentrations humaines et d'activités étaient guidées par des ressources naturelles, aujourd'hui et demain ce sont les savoirs, l'innovation et la force de l'organisation qui attireront l'investissement productif à forte valeur ajoutée : ce sont ces facteurs que cette convention vise à renforcer ou à construire.

Or, l'Université de Bourgogne contribue activement au développement socio-économique de l'agglomération dijonnaise et de la région Bourgogne, avec ses 25000 étudiants et 2100 employés. Par ses formations pluridisciplinaires, elle assure aux entreprises un vivier de personnels qualifiés et adaptés à leurs besoins, et par ses activités de recherches et de transfert de technologie, elle leur offre des soutiens technologiques et des opportunités d'innovation.

Les actions du Contrat d'agglomération concernant les étudiants et l'université représentent un montant de 70 M€

Convention de partenariat conclue pour 4 ans
> 4 millions d'euros sur 4 ans (en plus du contrat d'agglomération)
dont 300 000€ / an pour la Communauté de l'agglomération dijonnaise
et 700 000 € / an pour la Ville de Dijon



une synergie nouvelle

* **Le contrat d'agglomération** a bien identifié l'enseignement supérieur et la recherche en général comme leviers importants et comme facteurs essentiels qui permettront à l'agglomération de tenir son rôle de métropole régionale d'envergure européenne. De ce fait, ce contrat tripartite signé en 2002 entre l'Etat, la Région et la Communauté de l'agglomération dijonnaise, a clairement ciblé des actions en direction de l'Université de Bourgogne, afin de répondre à ses enjeux d'avenir.

En effet, l'aménagement européen et la recherche constituent des maillons clefs du développement durable d'un territoire. Ils sont d'autant plus crédibles qu'ils sont d'une part ancrés dans l'activité économique locale et d'autre part, ouverts sur l'extérieur, au-delà de la région et du territoire national.

Dans cette optique la quête de l'excellence est facilitée par l'existence d'une offre universitaire suffisamment soutenue par les activités de recherche et centrée sur les pôles d'activités dominants de la région, et constitue un facteur d'attractivité pour le territoire concerné

Il s'agit en fait pour l'agglomération dijonnaise de mettre en cohérence l'offre de l'enseignement supérieur et de la recherche avec les besoins de son développement socio-économique.

* **La Convention de partenariat** s'inscrit dans cette même dynamique et est l'affirmation d'une volonté commune d'union des forces et des énergies respectives, au service du développement de l'Université et du Grand Dijon. L'Université étant un levier important de développement du territoire communautaire, il est nécessaire de la soutenir en identifiant clairement un partenariat fort qui fait le pari de l'intelligence dans le développement économique durable de l'agglomération.



Un peu d'histoire :

Inauguré en 1957, le campus Montmuzard a marqué une étape importante du développement de l'Université de Dijon. Il a également participé à la création d'un territoire urbain à part entière, dont l'urbanisation s'est développée au cours des années 50.

Confronté aujourd'hui à des besoins de restructuration, le site universitaire est appelé à se transformer (le quartier du Bocage organisé autour du centre hospitalier fait l'objet d'une restructuration globale dans le cadre du projet « Bocage central », la restructuration de l'Esplanade Erasme ainsi que celle du secteur Mazen Sully). Il représente à l'heure actuelle une surface de près de 100 HECTARES, dont 257 000 MÈTRES CARRÉS DE SURFACES BÂTIES.



Les objectifs de la convention Univers Cités

Cette convention vise non seulement à renforcer des acquis pédagogiques reconnus, à améliorer l'accueil des étudiants et à optimiser l'ensemble des moyens alloués aux chercheurs, mais aussi à parachever la mise en cohérence des actions tant universitaires que communautaires. In fine, beaucoup de conditions seront réunies afin que notre Université, ouverte sur la ville, tienne un rôle majeur dans l'essor de l'agglomération dijonnaise.

C'est pourquoi elle s'articule autour de quatre objectifs principaux et une déclinaison d'actions fortes :

1/ Ouvrir l'Université sur la Ville et la Ville sur l'Université :

- Aménager l'Esplanade Erasme : dans le cadre d'un campus élargi, il s'agit d'établir un trait d'union entre le campus (au sud) et le pôle santé (au nord) en organisant notamment le partage de l'espace entre les différents modes de déplacements, mais également de constituer un lieu vivant d'accueil et d'échange au cœur du quartier universitaire. *Coût de l'opération 3,224 M€*

- mettre en valeur le patrimoine architectural, culturel et artistique du campus : l'Université possède en effet sur son territoire en extérieur des œuvres d'art contemporain : *L'Homme à la fleur* de Karen Appel, *Hommage à Jacques Monot* de Wilfried Honneger, et *Tellem* d'Alain Kirilli. La Ville et la Communauté de l'agglomération dijonnaise participeront à la

conservation de ces œuvres, en complément à l'aide d'autres organismes tels que le Conseil régional. De plus, en lien avec l'Office du tourisme et le centre culturel de l'Université l'Athénéum, il est projeté de mettre en place un parcours touristique sur le campus, et d'intégrer cette composante architecturale et artistique de l'agglomération au sein des parcours existants.

- renforcer une dynamique de travail en commun afin de mettre en synergie les systèmes d'information et de communication : démarche notamment initiée avec l'opération « Dijon l'Etudiante » qui a fédéré les acteurs dans le but d'une valorisation mutuelle, mais qui se traduira également par des supports de communication communs ou des mises en valeur d'information au travers des sites internet des différents partenaires.

- mettre en réseau des bibliothèques : dans le cadre du Contrat d'agglomération et du Contrat quadriennal de l'Université, il est prévu de mettre en réseau les différentes bibliothèques de l'Université et de l'agglomération, afin de valoriser les collections des différents lieux et de favoriser la diffusion de l'information et son accès par tous.

- Elaborer le projet de la Maison des Savoirs : afin de diffuser auprès d'un large public la culture scientifique et technique, un projet est en cours de définition en liaison, notamment, avec la Maison des Sciences de l'Homme, la Mission de la Culture Scientifique et l'Université pour Tous.



21

*Université de
Bourgogne*

*= 53 équipes de
recherche (soit près
de 1500 personnes y
travaillant)*

*= 250 contrats
de recherches en
partenariat avec les
milieux économiques*



Accroître la synergie

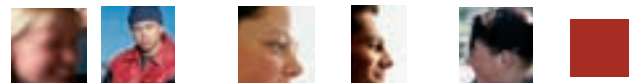
Formation – Recherche – Développement socio-économique :

- **promouvoir des formations adaptées aux besoins socio-économiques de l'agglomération** : par ses missions d'enseignement et de recherche, l'Université contribue au développement socio-économique de l'agglomération. Par des études conjointement réalisées par les trois partenaires, il s'agira de promouvoir des projets de formation et de recherche favorisant ce développement.

- **aménager la zone Mazen Sully (dite « Portes de Mirande »)** : en effet, ce site forme une double entrée de ville, vers Dijon à l'ouest et vers Quetigny à l'est, il est également l'un des derniers espaces d'extension possible de l'urbanisation pour la ville-centre de l'agglomération. Le projet consiste donc à faire de cette zone un lieu d'accueil d'activités économiques liées à la recherche et l'innovation. Elle comprendra alors à termes, un pôle d'implantation d'entreprises, une pépinière d'entreprises en liaison avec l'incubateur régional (déjà existant et soutenu par la Communauté de l'agglomération dijonnaise), la Maison des entreprises et un Data Center. *Coût de l'opération : 7 M€*

- **favoriser le transfert d'expertise** : dans des domaines innovants participant au développement socio-économique de l'agglomération, notamment par l'octroi de financements aux laboratoires, et par des bourses aux chercheurs et doctorants, ainsi que par l'accueil d'étudiants dans le cadre de stages.

- **soutenir des manifestations scientifiques initiées par l'Université** : elles pourront être aidées d'un point de vue financier et logistique par la Ville de Dijon et la Communauté de l'agglomération dijonnaise, sur la base d'un programme établi conjointement.





*Université de
Bourgogne*

*> 3700 étudiants
étrangers
accueillis par an
de 60 nationalités
différentes*

31



Développer une politique internationale de l'enseignement supérieur :

- **participer à la création d'une Maison des relations internationales** : les PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale) sont des partenaires privilégiés retenus par le Contrat d'agglomération et par l'Université. Ainsi, la Ville de Dijon et la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engagent à participer au financement d'un lieu emblématique de l'accueil des étudiants et professeurs étrangers au cœur de la ville. Cet espace sera issu d'une réhabilitation d'une partie de la résidence universitaire Maret, et proposera rencontres et échanges (séminaires, conférences).

- **valoriser la ressource internationale** : conscientes de la nécessité de diffuser une image constructive du Grand Dijon à l'international et de renforcer les échanges universitaires avec les villes étrangères partenaires de l'agglomération, les partenaires développeront des actions visant à valoriser leurs ressources internationales.

- **promouvoir ensemble les actions du Centre International d'Etudes Françaises** : créé en 1902, ce service accueille des étudiants étrangers au sein de l'Université afin de leur enseigner la langue et la culture française, afin de parfaire leur bagage ou bien de préparer des examens leur permettant d'intégrer des cursus universitaires au sein de l'Université de Bourgogne.





*Un pôle d'habitat :
Avec la présence de 3400
logements étudiants
répartis dans les
différentes résidences
présentes sur le campus,
le quartier s'adosse
également à un ensemble
de secteurs d'habitat qui
participent, à l'échelle
de l'Est dijonnais, à
la diversité sociale et
générationnelle de la
population.*

41



Améliorer la vie étudiante :

- **aider financièrement les étudiants** : la Ville de Dijon poursuivra l'attribution des « bourses municipales » aux étudiants dijonnais selon des critères sociaux. La Communauté de l'agglomération dijonnaise mettra en place un système d'aides aux cursus s'inscrivant dans une logique d'attractivité et de développement de l'agglomération. Seront également étudiées des modalités et critères d'aides aux études accomplies à l'étranger ainsi que pour faciliter la reprise des études.

- **accorder une attention particulière à la question du logement des étudiants** : la Communauté de l'agglomération dijonnaise a déjà engagé des actions avec les acteurs publics et privés du logement, afin de diversifier et de développer l'offre de logement en général, et ainsi participer à répondre aux spécificités du logement étudiant.

- **prendre en compte les besoins des étudiants en matière d'équipements sportifs** : une étude est actuellement lancée par la Communauté de l'agglomération dijonnaise afin de recenser les équipements existants et de répondre au mieux aux demandes dont celles des étudiants.

- **améliorer l'offre de transports en commun pour les étudiants** : tarification spécifique, achat plus aisé des titres de transport sur le campus, amélioration des fréquences et dessertes nocturnes, sont autant de projets que la Communauté de l'agglomération est en train d'étudier. Par ailleurs, il est également prévu un développement des pistes cyclables au sein de l'agglomération.

- **lancement d'une Carte Culture Etudiante** : attendue depuis de longues années, elle verra le jour à la rentrée 2004. Sur les modèles de Strasbourg ou Montpellier, cette carte permettra à tout étudiant de l'agglomération dijonnaise de bénéficier de tarifs réduits sur les spectacles des structures culturelles de l'agglomération.

- **soutien aux initiatives étudiantes** : la Ville de Dijon et la Communauté de l'agglomération dijonnaise pourront attribuer des subventions sur projet et assurer la communication de manifestations étudiantes, notamment au travers de la presse municipale et communautaire.

- **Intégrer l'étudiant dans la Cité** : conscients de l'importance de la présence des étudiants dans la ville, lui assurant vie et animation, les partenaires développeront un programme d'animations tout au long de l'année pour inciter les étudiants à participer plus activement à la vie locale, y compris le week-end et durant les vacances scolaires. Les étudiants pourront également prendre une part active à la vie publique en participant par exemple aux Espaces publics numériques en tant qu'animateur, en prenant part aux campagnes d'information des contribuables, ou en apportant leur contribution à certains travaux d'études menés par la Ville de Dijon et la Communauté d'agglomération





Sur le plan urbain :

- Une situation singulière en entrée de la ville-centre : constituant la porte orientale de Dijon, le quartier Université-Bocage, implanté sur la colline de Montmuzard, s'étend sur près de 100 hectares. Son accessibilité aisée vis-à-vis du réseau d'infrastructures, et notamment la voie Georges Pompidou (rocade Est) le place en situation d'entrée de ville, avec l'urbanisation du secteur Mazen-Sully (avec le projet d'aménagement des « Portes de Mirande »), doit permettre également une valorisation qualitative de l'ensemble de ce secteur.

- Une position stratégique au cœur de l'agglomération : du fait de sa localisation et de la présence d'équipements structurants, ce quartier est appelé à constituer un véritable pôle de centralité à l'échelle de l'agglomération.

- Un territoire urbain intégré à l'agglomération et en liaison forte avec le centre-ville de Dijon : tout en créant un véritable campus, l'Université a conservé des relations privilégiées avec le centre-ville dijonnais qui offre à la population étudiante, en plus de ses services, équipements et activités, des réponses qualitatives en matière de logement. Il convient en effet de rappeler que de plus en plus d'étudiants sont recensés parmi les résidents du centre-ville.